



Circuit des 24 Heures du Mans / Circuit Bugatti - Manifestations 2022

PROTOCOLE COVID-19 ACCRÉDITÉS

VERSION 1 DU 21 MARS 2022

GUIDE PRATIQUE

Accès au site :

- Voyageurs provenant de pays étrangers : vérifiez les conditions d'accès au territoire français (Voir 4.1). Ne pas se conformer à ces directives peut entraîner un refus d'accès sur le territoire français.
- Pas de pass vaccinal / Pas de test (Voir 5)
- Les personnes positives à la Covid 19 ne sont pas admises sur le site (Voir 5)

Sur l'ensemble du site :

- Les règles sanitaires et de de distanciation doivent être appliquées
- Le port du masque est recommandé mais non obligatoire
- Le port du masque est obligatoire sur certains regroupements en lieux clos (ex : briefing des pilotes)



1 – INFORMATIONS GENERALES SUR L'ÉVENEMENT

Le présent protocole est applicable sur le site du circuit du Mans pour toutes les manifestations programmées sur le site à partir du 21 mars 2022.

En votre qualité d'accrédité vous permettant d'accéder au Site du Circuit des 24 Heures du Mans / Circuit Bugatti, l'Automobile Club de l'Ouest tient à vous souhaiter la bienvenue et vous informe de la mise en place de mesures importantes afin de vous assurer la meilleure sécurité sanitaire dans un contexte Covid-19 toujours instable.

Bien qu'un certain nombre de restrictions aient été levées en France, **la situation peut rapidement évoluer**, nous vous demandons de rester particulièrement **vigilants**.

La réussite de l'Évènement dépend du respect du présent Protocole, de votre sens **civique** et votre sens des **responsabilités**. **Nous comptons sur vous pour respecter l'ensemble de ces mesures** et ne **pas venir sur le Site si vous présentez des symptômes**.

Important : les autorités françaises recommandent la **vaccination** : celle-ci facilite l'accès au territoire français pour un grand nombre de ressortissants étrangers et facilite l'accès à de nombreux établissements et manifestations en France.

2 – INFORMATIONS GENERALES PROTOCOLE COVID 19 Circuit des 24 Heures du Mans / Circuit Bugatti - Manifestations 2022 (L'ÉVENEMENT)

Le présent Protocole Covid-19 Circuit des 24 Heures du Mans / Circuit Bugatti - Manifestations 2022 (ci-après « le Protocole ») prescrit par l'Automobile Club de l'Ouest (ci-après « l'Organisateur » ou « l'ACO »), définit l'ensemble des modalités, règles, obligations et autres dispositions relatives à la sécurité sanitaire des Circuit des 24 Heures du Mans / Circuit Bugatti et de toutes les manifestations associées à chaque épreuve dont les courses support, dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Le présent protocole est applicable à toute partie prenante et toute personne impliquée dans l'épreuve des Circuit des 24 Heures du Mans / Circuit Bugatti - Manifestations 2022 et des courses support.

Le présent protocole pourra, le cas échéant, être mis à jour par les Délégués Covid-19 ACO. En cas de modification, une version amendée du présent Protocole sera diffusée et deviendra dès lors le Protocole en vigueur applicable. Chaque participant accrédité s'engage de fait à connaître et respecter le règlement intérieur du Circuit dont le présent Protocole fait partie intégrante ainsi que toute mise à jour qui pourra être publiée.

Les référentiels employés pour établir le présent protocole sont :

- Les lois et décrets publiés par l'Etat Français ;
- Le Plan de Sécurité Sanitaire établi par l'ACO ;
- Les protocoles définis par les fédérations sportives de tutelle et internationales ;
- Les préconisations établies par le Médecin Chef de l'ACO.

3 – OBLIGATIONS, ENGAGEMENTS, SANCTIONS

Conformément au règlement intérieur des Circuits du Mans, chaque personne reconnaît, en prenant possession de son accréditation et en accédant au Site, avoir pris connaissance du



Protocole Covid-19 des Circuit des 24 Heures du Mans / Circuit Bugatti - Manifestations 2022 en vigueur.

Règlement intérieur Circuits du Mans :

<https://assets.lemans.org/explorer/pdf/entreprises/reglements-interieur/reglement-interieur-des-circuits-du-mans.pdf>

3.1 - Il est de la responsabilité de chaque Team Manager et/ou chaque représentant d'une organisation de s'assurer que tous les membres/employés de son Organisation :

- Soient familiarisés avec ce Protocole et ses éventuelles modifications avant leur première entrée sur le Site ;
- Respectent à tout instant ce protocole pendant l'Événement.

3.2 - Chaque personne et chaque organisation, en acceptant le présent protocole, prend l'engagement de s'assurer que :

- L'ensemble des mesures, règles et restrictions seront respectées ;
- Toute personne accédant à l'enceinte des Circuits du Mans (ci-après « le Circuit » ou « le Site ») est apte à participer à l'Événement conformément au présent protocole ;
- Toute personne présentant des symptômes ou ayant été déclarée positive à l'issue d'un test Covid-19 sera autorisée à accéder sur le site
 - 7 jours minimum après la date du premier test Covid-19 positif
 - ou
 - 5 jours après la date du premier test Covid-19 positif sur présentation d'un test PCR négatif réalisé le 5^{ème} jour
- Toute personne présentant des symptômes pendant sa période de présence sur le Site doit immédiatement se rendre à une cellule d'accueil Covid-19 ou contacter le 0243402019 et se conformer aux directives des équipes médicales ou de l'organisation sous peine d'exclusion immédiate et définitive du Site. Un contact médical par email permanent est également disponible : medical.covid@lemans.org.

3.3 - Sanctions

Toute infraction au présent protocole pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet :

- De l'exclusion de la personne de l'enceinte des Circuit des 24 Heures du Mans / Circuit Bugatti - Manifestations 2022 (retrait immédiat de l'accréditation) ;
- D'un rapport au pouvoir sportif ;
- De poursuites judiciaires

Le présent Protocole Covid-19 Circuit des 24 Heures du Mans / Circuit Bugatti - Manifestations 2022 et toute réclamation ou controverse en découlant ou s'y rapportant seront exclusivement régis par le droit français et interprétés conformément à celui-ci, sans tenir compte des principes de conflit de lois qui pourraient imposer l'application des lois d'une autre juridiction.

4 – AVANT DE VENIR SUR LE CIRCUIT

4.1 - Mesures spécifiques applicables aux personnes en provenance de pays étrangers

Les restrictions et mesures applicables aux voyageurs en provenance de pays étrangers sont disponibles en consultant les liens ci-dessous :

Version française : <https://www.interieur.gouv.fr/covid-19-deplacements-internationaux>

English version : <https://www.interieur.gouv.fr/covid-19-international-travel>

Très important : le non-respect de ces mesures peut entraîner un refus d'accéder au territoire français.

4.2 - Recommandations applicables lors des jours et voyages précédant la venue au Circuit :

Chaque personne reconnaît être informée que le virus de la COVID-19 est en circulation sur le territoire national, que certaines personnes ont plus de risques de développer des formes sévères de COVID-19.

Il est demandé à tous de prendre connaissance de ce protocole avant leur voyage vers Le Mans et en tout état de cause avant leur première entrée sur le Circuit.

Lors du voyage, il est recommandé de :

- Privilégier les déplacements de préférence en sous-groupe, ou en groupe uniquement pour des personnes appartenant à une même organisation
- Respecter les règles sanitaires et de distanciation pendant le voyage
- Limiter la fréquentation des lieux publics.
- Limiter au maximum les interactions physiques

5 – CONDITIONS D'ACCES AU SITE

L'accès au site est conditionné à la présentation d'un titre d'accès valide.

Conformément à la loi française, aucun test ni aucune preuve de vaccination ne sera exigé pour accéder au site. Cependant, les personnes déclarées positives à la Covid-19 seront autorisées à accéder au site après avoir réalisé les périodes d'isolement obligatoires (5 jours avec présentation d'un test négatif au 5^{ème} jour, ou 7 jours).

6 – DISPOSITIF MEDICAL

Les équipes médicales et l'organisation de l'ACO, sous l'autorité du Médecin Chef ACO, sont habilitées à prendre toutes les mesures utiles dans le cadre du Protocole, en particulier en cas de symptômes ou infection confirmée d'une personne à la Covid-19.

Il est vivement recommandé pour toute personne présentant certains symptômes, ou en cas de contact avec une personne infectée, de se rendre immédiatement dans l'une des cellules d'accueil COVID-19 prévues à cet effet et respecter les instructions affichées sur place ou expliquées par l'équipe médicale en charge, ou appeler le 0243402019.

2 cellules d'accueil Covid-19 sont disponibles :

Pour les titulaires d'une accréditation paddock : Centre Médical Piste, situé immédiatement à côté de l'entrée du Module Sportif (cf. plan en annexe).

Pour les autres accréditations : Centre Médical Spectateurs (cf. plan en annexe)

Les postes de secours positionnés dans les zones spectateurs sont habilités à prendre en charge les personnes potentiellement infectées par le virus (prise en charge pour transfert vers cellule d'accueil Covid-19)

Toute personne se présentant à une cellule d'accueil Covid-19 sera prise en charge par les équipes médicales.

Toute personne ayant été déclarée positive Covid-19 :

- Soit réalisé dans les 7 jours qui ont précédé la première entrée sur le Circuit ;
- Soit pendant l'Évènement ;
- Doit impérativement informer le Médecin Chef ACO et suivre les instructions des autorités médicales en charge.

Contact : medical.covid@lemans.org

7 – REGLES DE VIE DANS LE SITE

7.1 - Pendant toute la durée de l'Évènement, il est recommandé pour chaque personne accréditée de :

- Limiter sa restauration sur le Circuit au sein de l'hospitalité ou autres structures dédiées à son groupe mises en place sur le Circuit.
- Privilégier ses déplacements à l'extérieur du Circuit avec les personnes du « sous-groupe » dans lequel elle est affectée.
- Limiter ses interactions avec les personnes extérieures aux membres du Sous-Groupe auquel il appartient tant sur le Site de l'Évènement qu'en dehors (hôtel, etc.)

7.2 - Circulation des personnes

Un dispositif est mis en place pour réguler les flux des piétons et favoriser au maximum la distanciation physique. Il est matérialisé par une signalétique dédiée (fléchages, lignes, affichages, etc). Le respect de ces sens de circulation est obligatoire.

Des convocations horaires pourront être mises en place le cas échéant, le respect de ces convocations est aussi obligatoire. Lorsque cela est possible et si nécessaire, des créneaux de faible affluence pour les personnes vulnérables pourront être programmés.

7.3 - Communication entre les personnes

La visio-conférence, téléphonie, ou tout autre moyen de communication à distance, sont recommandés.

Il est recommandé de limiter les visites de personnes d'un stand à l'autre, d'une hospitalité à l'autre ou de tout autre lieu regroupant des personnes autres que celles de sa propre organisation.

Pour les personnes dont les fonctions vont les amener inévitablement à devoir se rendre dans divers lieux et espaces de travail occupés par d'autres groupes (exemple : fournisseur technique équipant

plusieurs voitures) : il est recommandé de d'organiser chaque visite sur rendez-vous dans le respect des règles de distanciation.

7.4 – Restauration

Les espaces de restauration sont des zones sensibles propices à la propagation du virus. Il est recommandé à tous de respecter au maximum les règles sanitaires et de distanciation dans les espaces de restauration.

8 – MATERIEL, EQUIPEMENT, AMENAGEMENTS

Toutes les personnes accréditées ne faisant pas partie de l'Organisation ACO sont tenues de se procurer les consommables et équipements, et chaque team/organisation doit prévoir le nécessaire, notamment en :

- Se procurant des masques en nombre suffisant pour la durée de l'Évènement ;
- Se procurant du gel hydro alcoolique en quantité suffisante pour la durée de l'Évènement (doit être mis à disposition dans tous les espaces alloués afin de permettre la désinfection des mains à tout moment)
- Nettoyant et désinfectant les espaces privés
- Aménageant les espaces de sorte à respecter les règles de distanciation

9 – PROTOCOLES SPECIFIQUES

Les procédures sanitaires détaillées complémentaires seront communiquées par team info et lors des briefings pour l'ensemble des compétitions

9.1 - La relation teams / Officiels

- La visioconférence doit être privilégiée.
- Un espace est aménagé à proximité de la Direction de Course pour les convocations de pilotes et team managers.
- Une Meeting room est aménagé en cas de nécessité, sur sollicitation des officiels uniquement.
- Il est strictement interdit d'entrer dans les bureaux et espaces de travail des officiels sans autorisation préalable.

9.2 - Le briefing

- Port du masque obligatoire

9.3 - Les vérifications

- Les vérifications administratives et techniques sont dématérialisées au maximum.

- Il sera demandé aux pilotes de se rendre dans un espace spécialement aménagé et respectant les règles sanitaires pour la signature de documents et supports le cas échéant.

9.4 - La grille de départ

- Espace à haute fréquentation : le respect des règles de distanciation applicables et la plus haute vigilance sont demandés à tous.

9.5 - Les courses support

L'ensemble des concurrents et membres de l'organisation des courses support sont soumis aux règles du présent protocole.

10 - INFORMATIONS, MESURES ET REGLES SANITAIRES GENERALES

10.1 - Distanciation

Les règles de distanciation physique doivent être respectées.

Le respect de la signalétique de distanciation est obligatoire, entre-autre :

- Respect du sens de circulation piétons ;
- Utilisation des ascenseurs (limitée à 1 seule personne) ;
- Respect des jauges maximales affichées dans les salles.

Il est demandé à tous :

- De respecter, dans la mesure du possible, la distance de 1 mètre (avec port du masque) entre chaque personne dans leurs espaces alloués, dans un même groupe ;
- De respecter scrupuleusement la distance de 1 mètre (avec port du masque) en dehors des espaces alloués et espaces communs.

10.2 - Règles d'hygiène

- Le lavage des mains très régulier est obligatoire.
- Il peut se faire avec de l'eau et du savon ou avec un gel hydroalcoolique.
- Un lavage ou désinfection des mains est obligatoire pour toute personne sortant de sa zone de travail ou entrant dans une zone occupée par d'autres personnes que son organisation.
- Les mains doivent être lavées avant et après l'utilisation des toilettes.
- Seuls les sanitaires soumis à un nettoyage et désinfection réguliers seront ouverts. Il est strictement interdit d'utiliser d'autres installations que les blocs sanitaires activés.
- Les surfaces touchées doivent être régulièrement nettoyées / désinfectées.
- Aération renforcée des espaces clos.

10.3 - Port du masque

Il est recommandé dans toute l'enceinte du Circuit, à l'intérieur comme à l'extérieur, pendant toute la durée de l'Évènement (inclus montage et démontage). Les masques autorisés par les autorités Françaises sont recommandés.

Recommandations :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/>

<https://www.afnor.org/faq-masques-barrieres/>

Recommandations d'utilisation (masque chirurgical) :

- Avant de toucher le masque, nettoyez vos mains avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool ou lavez-les avec savon et de l'eau.
- Prenez le masque et assurez-vous qu'il est en bon état (déchirures, trous, etc).
- Orientez-le (côté supérieur où se trouve la bande métallique).
- Assurez-vous que le côté approprié du masque est tourné vers l'extérieur (le côté coloré).
- Placez le masque sur votre visage. Pincez la bande métallique ou le bord rigide du masque pour qu'il épouse la forme de votre nez.
- Abaissez le bas du masque pour qu'il recouvre votre bouche et votre menton.
- Ne touchez pas le masque pendant que vous le portez pour vous protéger.
- Après utilisation, retirez le masque avec des mains propres. Retirez les boucles élastiques derrière les oreilles tout en gardant le masque éloigné de votre visage et de vos vêtements, pour éviter de toucher les surfaces potentiellement contaminées du masque.
- Jeter le masque dans un bac fermé immédiatement après utilisation. Ne réutilisez pas le masque.
- Nettoyez les mains après avoir touché ou jeté le masque - Utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool ou, s'il est visiblement sale, lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau.

NB : des précautions d'usage similaires s'appliquent pour le port de masque en tissus. S'y ajoute l'obligation de laver le masque selon les préconisations du fabricant après utilisation.

10.4 - Les symptômes

Source : OMS

Symptômes les plus fréquents :

- Fièvre
- Toux sèche
- Fatigue

Symptômes moins fréquents :

- Courbatures
- Maux de gorge
- Diarrhée
- Conjonctivite
- Maux de tête
- Perte de l'odorat ou du goût
- Éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils

Symptômes graves :

- Difficultés à respirer ou essoufflement
- Sensation d'oppression ou douleur au niveau de la poitrine
- Perte d'élocution ou de motricité

10.5 - Personnes à risques

Source : OMS

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les patients aux antécédents cardiovasculaires ;
- Les diabétiques insulinodépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- Les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- Les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- Les malades atteints de cancer sous traitement ;
- Les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise ;
- Les malades atteints de cirrhose au stade B ou C de la classification de Child-Pugh ;
- Les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 30 kg/m²) ;
- Les personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- Les femmes enceintes à partir du troisième trimestre de la grossesse ;
- Les personnes atteintes d'une maladie du motoneurone, d'une myasthénie grave, de sclérose en plaques, de la maladie de Parkinson, de paralysie cérébrale, de quadriplégie ou hémiplégié, d'une tumeur maligne primitive cérébrale, d'une maladie cérébelleuse progressive ou d'une maladie rare.

10.6 – Définitions

Population = Famille de personnes et/ou d'Organisations.

Exemples : Teams participants aux Circuit des 24 Heures du Mans / Circuit Bugatti - Manifestations 2022/ Officiels / Production TV / Organisation ACO / Promoteurs et Teams des courses support / Restaurateurs

Organisation = Personne morale présente sur le Circuit pendant l'Evènement.

Groupe = Groupe défini au sein d'une Organisation par le représentant légal de l'Organisation, composé de personnes qui, par leur activité au sein du Circuit sont, sans qu'il puisse en être autrement, amenés à collaborer de manière récurrente.

Sous-Groupe = Entité au sein d'un Groupe restreint composée d'un nombre limité de personnes définie par le représentant légal d'une Organisation.

11 - Délégués Covid-19 ACO

La définition et la bonne mise en place des dispositifs de sécurité sanitaire Covid-19 sont supervisées par :

- Dr Fabien Rocatcher, Médecin Chef ACO
- Dr Isabelle Villeret, Adjoint au Médecin Chef ACO
- Vincent Beaumesnil, Directeur Sport et Infrastructures ACO, responsable du Protocole Covid-19

Des délégués permanents PSS (Plan de Sécurité Sanitaire) Covid-19 ACO sont dédiés à 100% au suivi de ce protocole sanitaire.

Leur rôle est de conseiller, surveiller et rapporter les infractions le cas échéant. Ils sont encadrés par :

- Sandrine Picouveau
- Pierrick Navarre
- Mathieu Navarre
- Louis Langlois
- Tony Chevallier

Ils veilleront à la bonne mise en place et au respect par chacun du protocole.

Contact :

Email : pss@lemans.org

Téléphone : 02 43 40 20 19

Les délégués Covid-19 contrôleront à tout instant le respect des règles sanitaires, en particulier :

- Règles sanitaires applicables
- Règles de distanciation applicables

Rappel important : toute personne présentant des symptômes tels que précisés dans le présent protocole, ou ayant été informée d'un résultat de test PCR positif, ou antigénique ou autotest, n'est pas autorisée à entrer dans l'enceinte du Circuit, y compris lors des périodes de montage et démontage qui ont lieu hors Evènement.

En cas de non-respect des mesures sanitaires, des sanctions pourront être appliquées.